



Île de Noirmoutier  
Communauté de Communes

Noirmoutier en l'Île,  
Le 8 FEV. 2019



Monsieur Louis GIBIER  
Maire de Barbatre  
Hôtel de Ville

85630 BARBATRE

Objet : Elaboration du PLU – ZAE La Gaudinière

Monsieur le Maire, *Au Louis*

Suite aux échanges entre nos services, par mails des 21 janvier et 1<sup>er</sup> février 2019, sollicitant un courrier de la Communauté de Communes précisant de manière plus ferme sa position sur l'extension de la zone de La Gaudinière, et plus particulièrement de la tranche 3, je vous adresse le présent courrier.

En effet, le projet de PLU de la commune de Barbatre prévoit l'extension de ladite zone d'activités économiques, classée en zone 2AUi.

Comme j'ai pu le souligner dans mes courriers en date des 24 octobre 2017 et 26 septembre 2018, portant sur l'élaboration du PLU, il est impératif que le règlement du PLU, pour le volet « attractivité et développement économique » -pages 4 et 5 de mon courrier – laisse cette zone d'intérêt intercommunal ouverte à tous les usages économiques, sans aucune forme d'ambiguïté.

Dans cette optique il aurait été opportun que le règlement, en sa page 73-74, pour ce qui s'applique à la zone 2AUi, soit plus large que la mention ci-après : « sont autorisées la création ou l'extension des ouvrages techniques indispensables au fonctionnement des réseaux d'utilité publique ».

Je réitère donc, par la présente, les observations de mes précédents courriers et confirme l'extension de cette zone de La Gaudinière à l'ensemble des activités économiques dès lors que l'ensemble des terrains disponibles dans la tranche 2 auront été utilisés et optimisés et en fonction des possibilités que le PLU contiendra.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.

*dominon*  
Le Président,  
Noël FAUCHER

Île de Noirmoutier